

Par trois questions écrites, Jean-Pierre Sueur demande au gouvernement la stricte et effective application des lois protégeant les familles éprouvées lors du décès d'un proche et assurant une totale transparence quant au coût des prestations funéraires :

- La première sur l'obligation pour les entreprises de déposer des devis modèles établis selon un arrêté du ministère de l'Intérieur, et pour les mairies de publier ces devis sur leur site internet (lorsqu'elles comptent plus de 5 000 habitants) ;
- La seconde sur la stricte neutralité des banques et assurances quant au choix par leurs souscripteurs d'une entreprise funéraire ;
- La troisième pour demander la stricte application de la loi qui proscrit des contrats obsèques « packagés » et dispose que tous les contrats doivent être assortis de devis personnalisés et détaillés établis par un opérateur funéraire.

>> [Lire les trois questions écrites](#)